



# Commission Départementale des Activités Sportives

## Section FEMININES

### Procès-Verbal n° 1

---

Réunion du : **Jeudi 16 Septembre 2021**

---

Présidence : **M. Guy BOUCHON**

---

Secrétaire : **Mme Huguette CARPENTIER**

---

Assiste à la réunion : **M. André VITIELLO (Secrétaire Général)**

---

#### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.



**Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district**

**A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (Attestation vaccinal ou test de - 72 heures)**



## ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance
- Engagements

## INFORMATIONS

### **\* Modification d'horaire**

Toutes les demandes de report de matches devront être faites au plus tard **le jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du District du Var). Aucun report ne sera accepté après cette date.

**Les reports pour être acceptés par la commission devront :**

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, l'absence d'un éducateur n'est pas un motif recevable pour un report.
- Préciser la date retenue par les 2 clubs pour jouer cette rencontre.
- Mentionner l'accord des 2 clubs.

**TOUT REPORT DE MATCH EST SOUMIS A L'APPROBATION DE LA COMMISSION FEMININE**

### **\* Feuille de Match Informatisée**

Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.



## CORRESPONDANCE

**BRIGNOLES** : Engagements d'équipes U15F, Séniors à 8 et Séniors à 11.

**CARQUEIRANNE LA CRAU** : Engagements d'équipes U15F à 11 (D3 garçons) et Séniors à 11.

**LORGUES** : Engagement d'une équipe Séniors à 11.

**ST CYR** : Engagement d'une équipe Séniors à 8.

**ST ZACHARIE** : Informant ne pas engager d'équipe Féminine Séniors. Les catégories Jeunes restent en attente (13/14/15 ans).

**STE ANASTASIE** : Informant ne pas engager d'équipe Féminine Séniors.

## ENGAGEMENTS

### SENIORS à 11 :

BRIGNOLES – ASPTT HYERES – LORGUES – RC LA BAIE – SC DRAGUIGNAN – CARQUEIRANNE LA CRAU.

### SENIORS à 8 :

BRIGNOLES 2 – ASPTT HYERES 2 – ASPTT TOULON – BESSE SPORT – ROQUEBRUNE – LA LONDE – LA VALETTE – LORGUES 2 – PAYS DE FAYENCE – SIX FOURS LE BRUSC – ST CYR – STE MAXIME – US VAL D'ISOLE

*En attente* : LA CADIERE – PIGNANS

### U 18 à 8 :

LORGUES

### U 15 à 8 :

BRIGNOLES – JS MOURILLON – PUGET SUR ARGENS – SC DRAGUIGNAN – T. PIVOTTE SERINETTE – LA CADIERE

*En attente* : LE REVEST

---

*Prochaine réunion*

*Jeudi 23 Septembre 2021*

Le Président : Guy BOUCHON

La Secrétaire : Huguette CARPENTIER